



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

MARCQ - 78

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU du



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document simple accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au Conseil Municipal. Le PADD n'est pas opposable aux tiers, cependant ses orientations doivent trouver une traduction réglementaire dans le règlement écrit ou graphique.

La volonté communale :

- Le souhait de la commune est de préserver le caractère rural de la commune qui se retrouve à travers les nombreux espaces aérés au sein de l'espace bâti.
- Le projet vise à conforter la forme urbaine de l'espace bâti en évitant de consommer les espaces agricoles et forestiers. La prise en compte des déplacements est au cœur du projet. En effet, le Conseil Municipal souhaite réfléchir à l'usage des cheminements doux et des liaisons inter-quartiers mais aussi des liaisons douces avec les communes voisines.
- Le projet permet l'accueil de toutes les tranches d'âges en offrant une diversité de logements. Le but est de pérenniser les équipements existants au niveau communal mais aussi inciter le retour de commerces de proximité.
- Environ 5 hectares ont été utilisés dans les 15 dernières années pour construire de nouveaux logements. La commune souhaite, à travers son projet de PLU, optimiser au maximum la consommation foncière en proposant notamment des petits terrains dans l'optique d'une densification mesurée tout en préservant le caractère rural de la commune.
- Avec un patrimoine naturel et bâti riche, la commune de MARCQ souhaite préserver son paysage notamment en intégrant les constructions nouvelles à ce dernier. L'activité agricole étant une composante importante de la commune, cette dernière souhaite permettre sa préservation.
- Afin de conserver une mixité fonctionnelle (emploi – habitat), la commune de MARCQ souhaite préserver son activité économique mais aussi lui permettre d'évoluer. La commune souhaite également accueillir de nouvelles activités économiques dans les secteurs les plus propices.

1) MARCQ, village d'accueil de toutes les populations et d'urbanisation mesurée.	p. 5
Explications:	p.5
Orientations	p.6
2) MARCQ, pour un développement économique en cohérence avec le projet communal.	p. 9
Explications:	p.9
Orientations	p.10
3) MARCQ, un projet offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.	p. 12
Explications:	p.12
Orientations	p.13
4) MARCQ, une réflexion sur les transports, les équipements et les infrastructures.	p. 16
Explications:	p.16
Orientations	p.17

1) MARCQ, village d'accueil de toutes les populations et d'urbanisation mesurée.

Les explications :

- Le Conseil Municipal de MARCQ souhaite maîtriser son développement urbain. En effet, la commune souhaite accueillir de nouveaux habitants tout en conservant le caractère rural de la commune. Ce caractère rural se retrouve à travers les nombreux espaces aérés au sein de l'espace bâti mais aussi à travers la présence de l'activité agricole.
- La commune ne souhaite pas accueillir de nouveaux habitants par l'intermédiaire de grands lotissements. Le comblement des dents creuses sera privilégié ainsi que le réemploi du bâti existant afin d'éviter une arrivée trop importante de population. La construction de grands lotissements dénaturerait le caractère rural de la commune.
- Le Conseil Municipal souhaite tout de même permettre le parcours résidentiel au sein de la commune à travers une offre de logements variée. La commune possédant déjà du petit collectif, le Conseil souhaite permettre à différentes catégories sociales de s'installer sur la commune.
- Le projet de la commune est d'éviter que MARCQ devienne une cité dortoir sans âme. L'arrivée d'une population diversifiée dans ses tranches d'âges permettrait de favoriser l'accueil de commerces de proximité mais aussi de pérenniser les équipements sur la commune et notamment l'école.

1) MARCQ, village d'accueil de toutes les populations et d'urbanisation mesurée.

Les orientations :

✓ Constat : Plusieurs espaces sont aujourd'hui valorisables pour permettre l'accueil d'habitants. Ces espaces sont bâtis (ex: fermes) ou non mais sont en partie présents au sein de l'enveloppe bâtie actuelle.

✓ Action 1.1 : Réfléchir les espaces urbanisés et urbanisables notamment par la poursuite d'une action de densification mesurée en évitant l'étalement linéaire et la consommation d'espaces agricoles et forestiers. L'objectif maximum de consommation est fixé à 1,72ha.

✓ Constat : Le Conseil Municipal souhaite privilégier un projet urbain de qualité et soucieux de s'intégrer à l'environnement de MARCQ (ex: paysage, architecture, gabarit du bâti et des voiries...).

✓ Action 1.2 : Intégrer les constructions nouvelles aux espaces bâtis existants en évitant la sur-densification et en favorisant la création d'espaces verts et d'espaces propres à l'infiltration des eaux pluviales afin de conserver le paysage de qualité à MARCQ.

✓ Constat : Le bâti plus ancien doit pouvoir évoluer afin, notamment, d'être moins énergivore.

✓ Action 1.3 : S'appuyer sur les possibilités d'évolution du bâti pour améliorer l'isolation et la performance énergétique des bâtiments.



1) MARCQ, village d'accueil de toutes les populations et d'urbanisation mesurée.

Les orientations :

✓ Constat : Les tranches d'âges entre 15 et 59 ans sont en diminution sur la période 1999-2009. Les 60 ans et plus ont eux augmenté sur la même période. 80% des habitations de la commune comportent au moins 4 pièces. Les logements comportant plus de 5 pièces ont fortement augmenté entre 1999 et 2009. Ces facteurs cumulés permettent de conclure que les petits logements, vecteurs de parcours résidentiel (type et forme de logements adaptés à tous les âges), manquent à MARCQ.

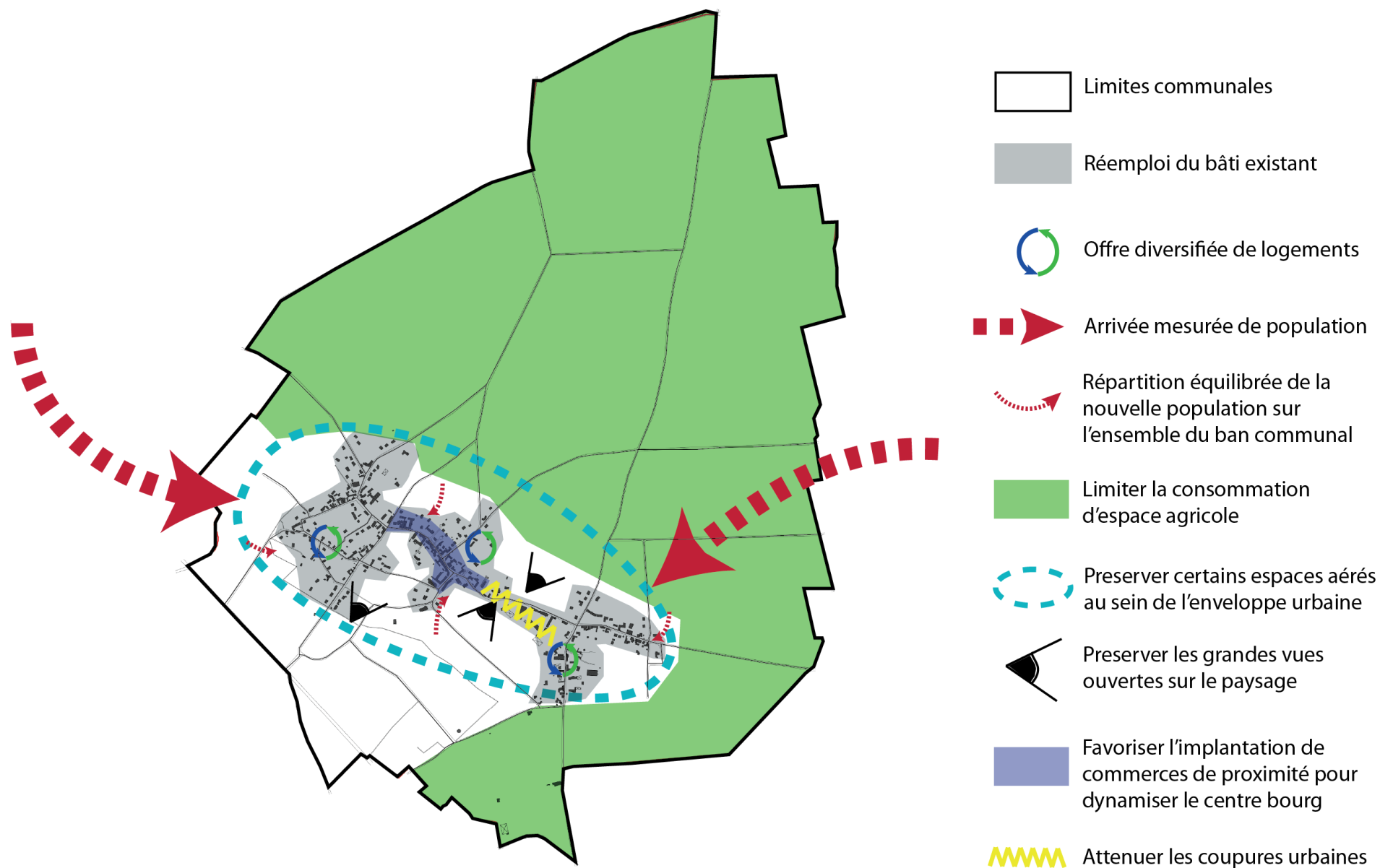
✓ Action 1.4 : Favoriser le renouvellement mesuré de la population et des générations en s'appuyant sur une offre diversifiée de logements comme le locatif, les petits logements, les logements aidés...et faciliter l'accès à la propriété en proposant des petits terrains constructibles.

✓ Constat : Le projet communal doit être compatible avec les documents de rangs supérieurs comme le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) ou le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

✓ Action 1.5 : Prendre en compte les projets supra communaux (comme le SDRIF) tout en continuant à s'inscrire dans une dynamique de mixité sociale, urbaine et fonctionnelle.



1) MARCQ, village d'accueil de toutes les populations et d'urbanisation mesurée.



2) MARCQ, pour un développement économique en cohérence avec le projet communal.

Les explications :

- MARCQ veut conforter son économie et ses commerces tout en veillant à la préservation des équilibres existants. Il semble opportun d'attirer de nouveaux projets économiques qui viendront, notamment, renforcer le commerce de proximité, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat.
- Le Conseil Municipal souhaite permettre une valorisation de son activité économique par la création d'espaces dédiés. La commune ne souhaite pas créer une zone industrielle mais prévoir des secteurs où l'accueil d'activités serait autorisé (TPE, PME, artisans...).
- La commune a comme objectif principal de préserver l'activité agricole en limitant au maximum la consommation de terres agricoles.

2) MARCQ, pour un développement économique en cohérence avec le projet communal.

Les orientations :



✓ Constat : L'attractivité d'une commune passe aussi par la présence de commerces, notamment de proximités, et d'artisans. Ces activités permettent de répondre aux différents besoins de la population et de créer des emplois sur la commune.

✓ Action 2.1 : Favoriser l'implantation de commerces notamment de proximités.

✓ Constat : L'entrepreneuriat ne peut se développer qu'avec des conditions adéquates. La commune a donc besoin de prévoir des secteurs aptes à accueillir des activités économiques sans nuire à la qualité de vie des habitants (TPE, PME, artisans...).

✓ Action 2.2 : Prévoir des secteurs favorables à l'accueil d'activités économiques.



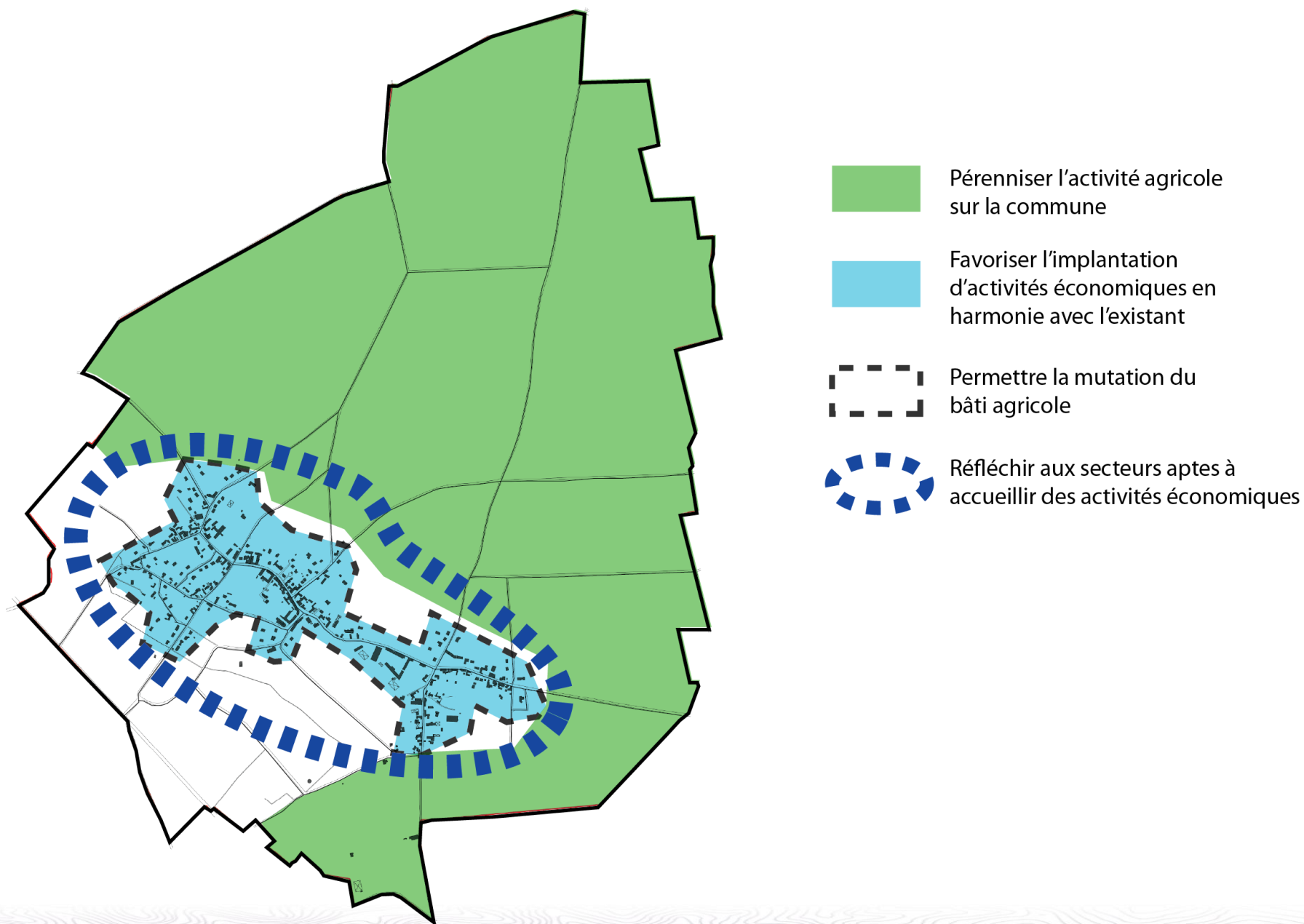
✓ Constat : L'activité agricole est une activité économique importante pour la commune de MARCQ. La commune compte encore des espaces propres à cette activité qu'il convient de conserver.

✓ Action 2.3 : Conserver des espaces agricoles en suffisance et permettre l'implantation de constructions agricoles dans les sites où l'impact paysager sera moindre et les bâtiments à proximité des terres exploitées.

✓ Constat : Avec un passé agricole, la commune comporte plusieurs constructions liées à cette activité. Afin de ne pas laisser dépérir les bâtiments vides ou non utilisés à des fins agricoles, il faut leur permettre d'évoluer.

✓ Action 2.4 : Permettre l'évolution et la mutation des bâtiments agricoles.

2) MARCQ, pour un développement économique en cohérence avec le projet communal.



3) MARCQ, un projet offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.

Les explications :

- Le PADD de MARCQ intègre la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse, la diversité et la qualité des ressources naturelles présentes sur son territoire, et la volonté de veiller à la préservation des équilibres entre urbanisation et protection des espaces naturels.
- La commune affirme sa volonté de préserver les écosystèmes et les éléments paysagers (maintien des espaces ouverts...). Elle souhaite préserver au maximum les espaces boisés, naturels et agricoles.
- L'objectif est de permettre le développement de MARCQ en tenant compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable et accueillant pour les habitants.

3) MARCQ, un projet offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.

Les orientations :

✓ Constat : Le cadre de vie de qualité s'explique notamment par la présence d'espaces boisés, de secteurs agricoles, d'espaces naturels intra urbains, d'un bâti relativement aéré et d'un cœur historique facilement identifiable.

✓ Action 3.1 : *Préserver l'aspect naturel et rural de la commune.*

✓ Constat : L'eau est un élément d'utilité publique. L'eau est présente sur le secteur de l'Arpent Noyé au milieu de l'espace agricole. MARCQ est également attentif à la problématique des ruissellements et de l'écoulement non naturel des eaux qui peuvent avoir une incidence sur le caractère du sol.

✓ Action 3.2 : *Préserver les ressources en eaux et les eaux de surface et souterraine et limiter l'imperméabilisation abusive des sols.*

✓ Constat : Les boisements sont des niches écologiques que la faune doit pouvoir rejoindre afin d'évoluer dans des conditions optimales. Des passages privilégiés par la faune sont identifiés et doivent être conservés.

✓ Action 3.3 : *Préserver et remettre en bon état les continuités écologiques.*



3) MARCQ, un projet offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.

Les orientations :

✓ Constat : Le patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel est présent sur l'ensemble du territoire communal. Ce dernier permet d'offrir un cadre de vie accueillant aux habitants actuels et futurs. Les éléments patrimoniaux doivent pouvoir évoluer afin d'être valorisés.

✓ Action 3.4 : *Préserver et valoriser le patrimoine communal.*

✓ Constat : Les espaces boisés et agricole font partie intégrante de l'espace bâti de la commune. Ces espaces permettent de créer une ambiance agréable au fil des promenades. Ils sont également utiles au maintien de la biodiversité sur la commune.

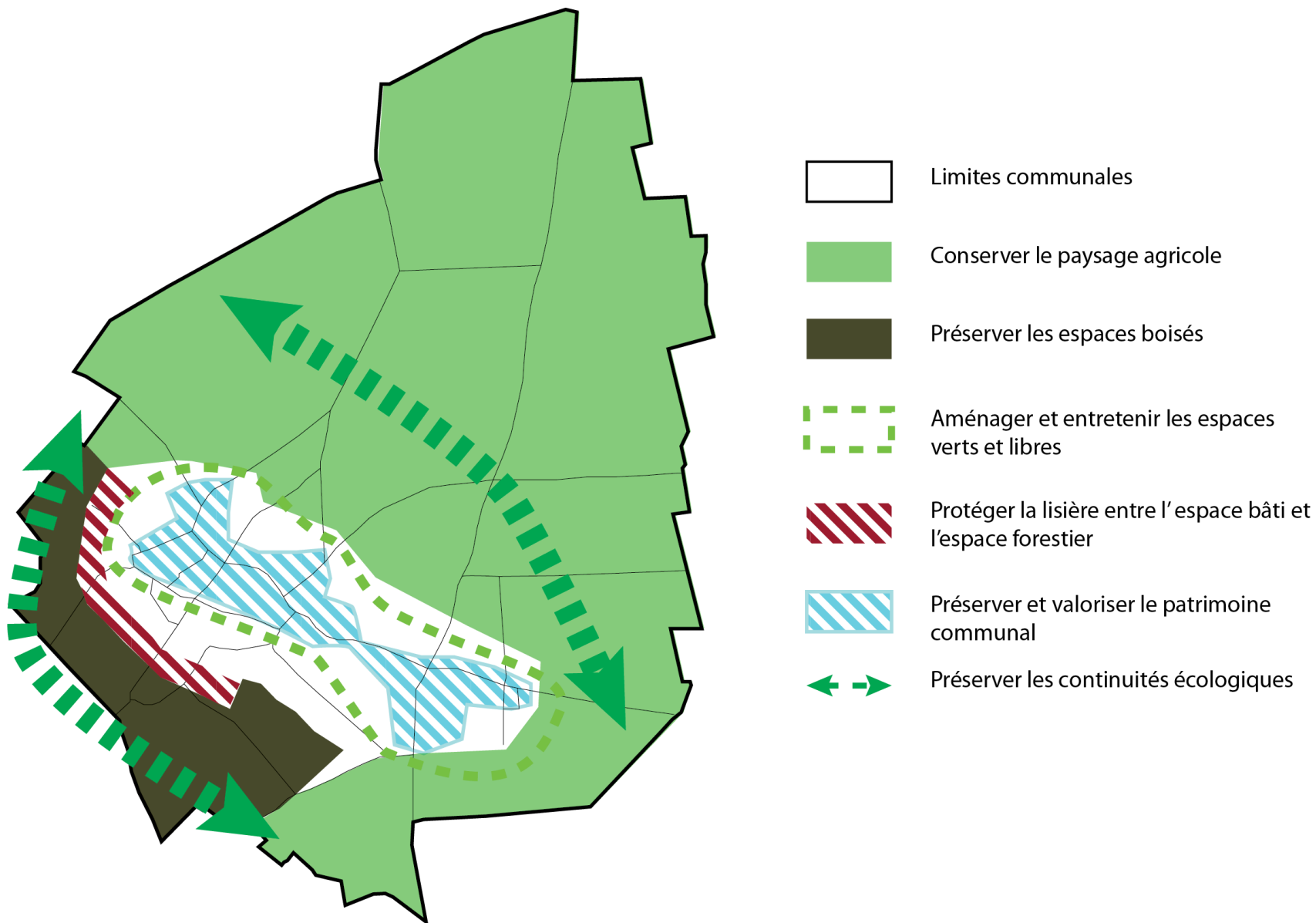
✓ Action 3.5 : *Maintenir les espaces boisés et les espaces naturels et agricoles.*

✓ Constat : MARCQ est une commune au caractère verdoyant indéniable. Ces espaces verts doivent être maintenus et développer notamment par une urbanisation réfléchie et de qualité.

✓ Action 3.6 : *Préserver l'équilibre entre zones vertes et urbanisation (par densification ou extension) tout en les alliant aux projets à venir.*



3) MARCQ, un projet offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.



4) MARCQ, une réflexion sur les transports, les équipements et les infrastructures.

Les explications :

- MARCQ souhaite réfléchir à son développement en le conciliant avec les réseaux, les infrastructures et l'usage des transports.
- De même, les déplacements évoluent avec le temps et l'usage du véhicule personnel devient moins systématique. D'autres moyens de transports doivent être réfléchis afin d'anticiper les besoins futurs (transports actifs type marche ou bicyclette...).
- Le stationnement est une problématique importante pour la commune. Afin de garantir une qualité de vie et une bonne sécurité pour les déplacements doux, la commune réfléchit à la création d'aires de stationnement supplémentaires pour permettre l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions.
- Les équipements doivent également être pensés en fonction de la population. Les structures publiques comme la Mairie, les écoles, etc... doivent pouvoir évoluer afin d'accueillir la population future.
- Tous ces développements devront s'appuyer sur des infrastructures de bonne qualité.

4) MARCQ, une réflexion sur les transports, les équipements et les infrastructures.

Les orientations :

- ✓ Constat : Le stationnement des véhicules dans la commune est une véritable problématique. En effet, les véhicules stationnent sur les espaces réservés aux piétons. Ce phénomène ne doit pas être amplifié dans les années à venir. A cela s'ajoutent les véhicules dit « ventouses » (véhicules utilisés peu souvent (vacances...) mais utilisant l'espace public).
 - ✓ Action 4.1 : *Organiser le stationnement notamment dans le cœur historique.*
-
- ✓ Constat : Avec une croissance de population, les demandes en équipements et leurs capacités devront s'accroître. A cela s'ajoutent les structures d'éducation et réseaux divers qui doivent évoluer avec les besoins.
 - ✓ Action 4.2 : *Anticiper les besoins en équipements.*
-
- ✓ Constat : Les technologies se développant, il semble opportun de saisir les nouvelles potentialités. De nombreuses démarches sont aujourd'hui dématérialisées.
 - ✓ Action 4.3 : *Permettre le développement des communications numériques.*
-
- ✓ Constat : La pratique des transports évolue avec le temps. Les cheminements doux doivent permettre de rejoindre les différents pôles de la commune, relier les différents quartiers mais aussi permettre de rejoindre les communes limitrophes comme Thoiry ou Beynes. De ce fait, l'entretien et la création de ces derniers doivent être réfléchis.
 - ✓ Action 4.4 : *Maintenir et développer les cheminements doux.*



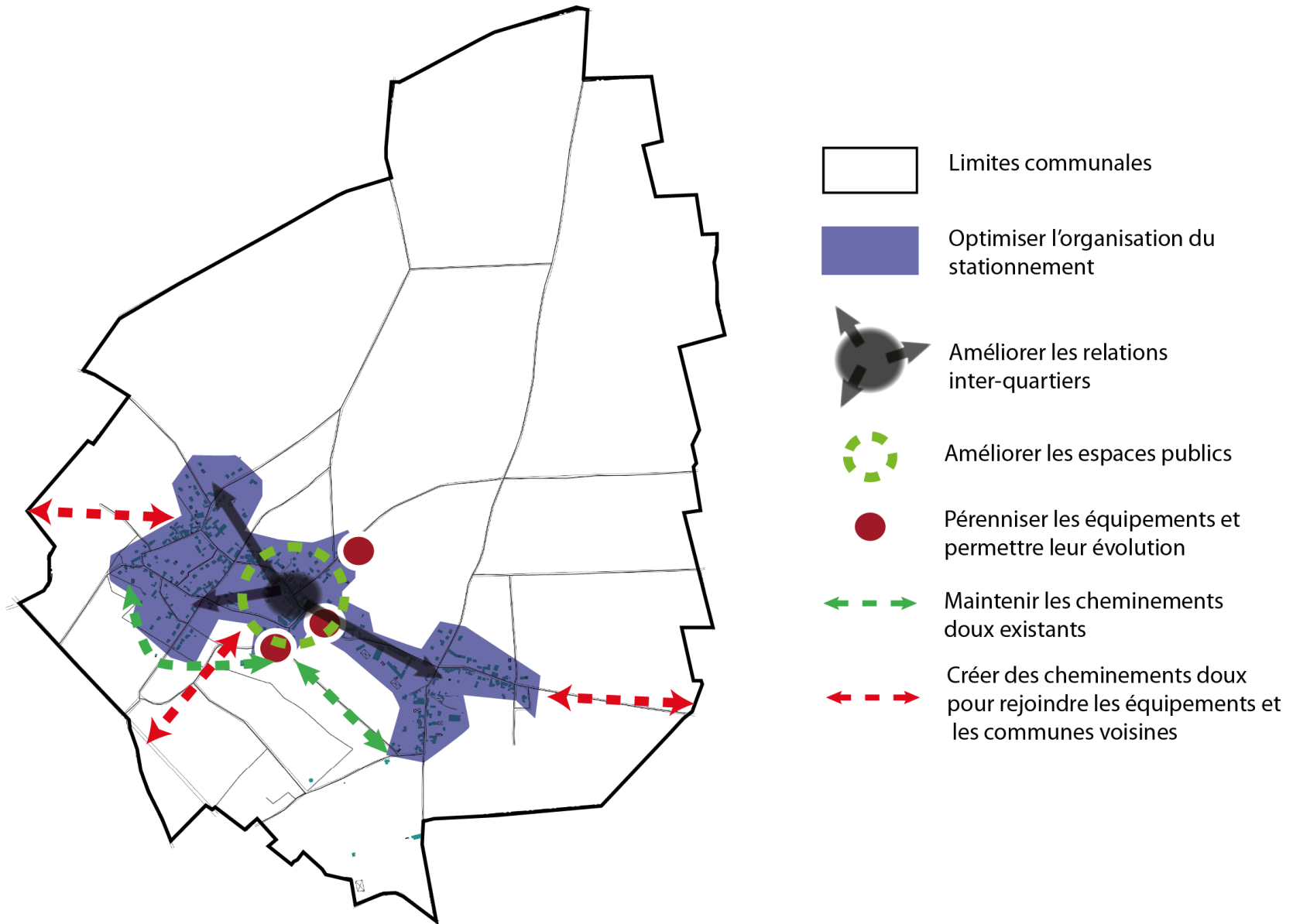
4) MARCQ, une réflexion sur les transports, les équipements et les infrastructures.

Les orientations :

- ✓ Constat : La qualité de vie passe par des espaces de vie permettant de créer du lien social.
- ✓ Action 4.5 : *Prévoir des espaces publics pour tous et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR).*
- ✓ Constat : La santé et la salubrité publique sont des éléments que la commune souhaite protéger. L'accès à l'eau potable et un assainissement adéquat sont aussi des facteurs d'une urbanisation réussie. La bonne gestion des eaux pluviales est également au centre d'une bonne gestion des réseaux.
- ✓ Action 4.6 : *Préserver et permettre le développement des réseaux.*



4) MARCQ, une réflexion sur les transports, les équipements et les infrastructures.





INGETER

SIÈGE SOCIAL:

**12C RUE VICTOR HUGO
80440 BOVES
CONTACT@INGETER.FR
TÉL: 03.22.70.05.91**

Agence Nord

**110 rue de Lille
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Agence Centre Est

**Chemin des Huguenots
CASV - Place Regnault
26000 VALENCE**

